



DEVELOPMENT COMMITTEE  
(Joint Ministerial Committee  
of the  
Boards of Governors of the Bank and the Fund  
On the  
Transfer of Real Resources to Developing Countries)



**DC/2000-16**

**Le 6 septembre 2000**

**RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET BIENS PUBLICS MONDIAUX :  
Quelle contribution la Banque mondiale peut-elle apporter  
à une action collective à l'échelle internationale ?**

Veillez trouver ci-joint, pour la réunion du Comité du développement du 25 septembre 2000, une note de synthèse préparée par les services de la Banque mondiale et intitulée Réduction de la pauvreté et biens publics mondiaux : Quelle contribution la Banque mondiale peut-elle apporter à une action collective à l'échelle internationale ? L'examen de cette question est prévu au point 1.A de l'ordre du jour provisoire.

\* \* \*

**RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET BIENS PUBLICS MONDIAUX :**

**Quelle contribution la Banque mondiale peut-elle apporter  
à une action collective à l'échelle internationale ?**

Comité du développement – 25 septembre 2000

6 septembre 2000

## TABLE DES MATIÈRES

<b>A. Introduction</b> .....	1
<b>B. Les biens publics mondiaux : définition</b> .....	2
<b>C. Critères pour établir des priorités</b> .....	3
<b>D. Les cinq domaines d'action prioritaires de la Banque</b> .....	3
Faciliter la normalisation des flux d'information, mouvements de capitaux et échanges commerciaux transnationaux .....	4
Assurer une participation universelle aux avantages de la mondialisation .....	4
Conserver et protéger les ressources environnementales .....	4
Créer des connaissances nouvelles et les partager .....	4
<b>E. Le rôle de la Banque dans les domaines prioritaires</b> .....	5
Amélioration de la gestion économique .....	5
Intégration des échanges .....	5
Maladies transmissibles .....	6
Protection du patrimoine environnemental mondial .....	7
Information et connaissances .....	7
<b>F. Financement de l'action collective à l'échelle internationale</b> .....	8
<b>G. Partenariats stratégiques</b> .....	10
<b>H. Conclusion et prochaines étapes</b> .....	11
<b>I. Thèmes de discussion</b> .....	12
Définition de la contribution de la Banque à l'action collective internationale .....	12
Financement des biens publics mondiaux .....	13

**RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET BIENS PUBLICS MONDIAUX :**  
**Quelle contribution la Banque mondiale peut-elle apporter**  
**à une action collective à l'échelle internationale ?**  
**Comité du développement — 25 septembre 2000**

**A. Introduction**

1. Dans un monde qui progresse rapidement vers l'intégration, les frontières nationales ne peuvent plus servir de cadre pour contenir certains des défis les plus pressants pour le développement. Les avancées technologiques, le redéploiement des stratégies géopolitiques, l'expansion des échanges commerciaux et la baisse du coût des communications créent de formidables possibilités et lèvent les obstacles qui limitaient le partage des connaissances et la résolution des problèmes à l'échelle mondiale. Cela ouvre aussi plus largement la porte à certains risques et problèmes — comme l'instabilité financière, la transmission des maladies et la criminalité transnationale. Pour un grand nombre — sinon la majorité — de ces problèmes, la réponse peut et doit venir des gouvernements nationaux ainsi que des acteurs privés et de la société civile, agissant de l'intérieur des pays.

2. Néanmoins, il est clair que certains problèmes fondamentaux pour le développement revêtent de plus en plus une dimension qui demande une action collective à l'échelle mondiale, et qu'il pourrait résulter de vastes retombées positives si la communauté internationale parvient à mettre en place des dispositifs efficaces pour répondre à ces problèmes. Ces problèmes ne datent pas tous d'hier, et la Banque a d'ailleurs pris part à un certain nombre d'initiatives à l'échelon international qui vont dans le sens de sa mission fondamentale qu'est la lutte contre la pauvreté en mettant en jeu une action collective internationale. Toutefois, la présente note ne concerne que les domaines d'intervention spécifiques qui appellent notre attention. Elle a pour but de solliciter l'avis des ministres sur les questions qui se posent à ce sujet, afin d'approfondir le débat déjà engagé au sein du Conseil des administrateurs de la Banque. Cette note complète le document intitulé *Appuyer le développement des pays : le rôle et les instruments de la Banque mondiale dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire*, qui figure également à l'ordre du jour des travaux du Comité du développement lors de sa réunion du 25 septembre.

3. La tendance croissante à appréhender les problèmes à l'échelle mondiale a des implications qui peuvent être significatives pour les institutions internationales et, de manière plus générale, pour l'aide au développement : il devient nécessaire de définir de nouvelles approches et de nouveaux instruments pour renforcer le cadre de référence existant à l'échelon national. La Banque appuie déjà cette action collective mondiale dans un certain nombre de domaines et elle participe à plusieurs programmes importants aux niveaux national, régional et international. Cependant, il s'avère indispensable de mener une réflexion et de définir des orientations pour mieux circonscrire les domaines d'action prioritaires à court terme — c'est-à-dire les domaines dans lesquels la Banque mondiale dispose d'avantages comparatifs par rapport aux autres institutions internationales. Il convient de définir des interventions qui répondent adéquatement aux besoins en biens publics — mondiaux, régionaux et nationaux — qui résultent de certains des nouveaux défis actuels. Pour ce faire, les capacités et les ressources de la Banque devront être mises à contribution dans le cadre de partenariats internationaux innovants, de façon à faire bénéficier à l'ensemble des pays membres.

## B. Les biens publics mondiaux : définition

4. Les biens publics sont des produits, services ou ressources qui apportent des avantages collectifs. Ils ont deux caractéristiques : personne ne peut être exclu des avantages qu'ils procurent, et la consommation d'un bien par un individu ne réduit pas la possibilité de consommation de ce même bien par un autre individu<sup>1</sup>. L'exemple classique de bien public est l'air pur. Une fois qu'il est produit, on ne peut empêcher quiconque d'en profiter : tout un chacun peut le respirer. Dans le même temps, le coût marginal d'utilisation par personne supplémentaire de ce bien est égal à zéro. Si les avantages d'un bien public sont limités géographiquement, il s'agit d'un bien public local ou national. Si ses avantages vont à plusieurs pays ou à tous les pays de la planète, c'est un bien public régional ou mondial.

5. Dans la pratique, la plupart des biens susceptibles de promouvoir le développement ne sont pas des biens publics « purs », mais sont de nature « mixte » : tout en apportant des avantages individuels, locaux ou nationaux, ils ont des retombées importantes pour certains ou pour l'ensemble des autres pays. Par exemple, l'éradication d'une maladie transmissible mortelle est un bien public mondial pur, car elle profite à tout le monde et si une nouvelle personne en bénéficie, cela ne retire rien aux autres. Les recherches menées pour mettre au point un vaccin destiné à prévenir cette maladie transmissible constituent un bien public mondial, car les connaissances qui en résultent doivent, en principe, être mises à la disposition de tous et sont inépuisables. En revanche, le vaccin proprement dit et les efforts de vaccination ne sont pas des biens publics mondiaux, mais la combinaison d'un bien privé et d'une intervention publique au niveau national. Néanmoins, il est justifié de mener une action collective pour encourager la mise au point du vaccin et financer la mise en œuvre de la vaccination à un prix abordable, car tout en contribuant de manière significative au développement et à la réduction de la pauvreté dans le pays concerné, la disponibilité de ce vaccin engendrera aussi des avantages pour d'autres pays et populations.

6. C'est ce dernier aspect qui, du point de vue des biens publics mondiaux, distingue l'éradication d'une maladie transmissible d'autres objectifs importants tels que l'enseignement primaire pour tous. Si l'éducation est en corrélation avec la réduction de la pauvreté, les avantages qui en résultent sont essentiellement locaux et ne produisent pas d'externalités significatives dans d'autres pays. En outre, pour assurer un enseignement primaire à tous les enfants, il faut non pas une action collective internationale, mais un engagement des autorités nationales et une aide financière des bailleurs de fonds.

7. Nous retiendrons donc comme définition, dans le cadre des opérations de la Banque, que les biens publics mondiaux englobent des produits, des ressources et des services, de même que des régimes de règles et de politiques, qui ont des externalités transnationales importantes pour le développement et la réduction de la pauvreté, et auxquels il est possible d'accéder en quantité suffisante uniquement au prix d'une coopération et d'une action collective de la part des pays développés et des pays en développement. Il est à noter que cette approche implique à la fois des avantages transnationaux et la nécessité d'une action collective transnationale, de la part de la

---

<sup>1</sup> C'est ce qu'on appelle, en langage économique, la double caractéristique de non-exclusion et de non-rivalité.

Banque et de ses partenaires nationaux et internationaux, pour traduire ces avantages dans la réalité. D'un point de vue pratique, s'il s'avère que la communauté du développement doit entreprendre collectivement de produire un bien public mondial désiré, il s'agira aussi de déterminer comment mener cet effort et comment un financement collectif pourra être employé pour faire en sorte que le bien en question soit disponible en quantité suffisante.

### **C. Critères pour l'établissement d'axes d'action prioritaires**

8. Étant donné la diversité des domaines d'intervention envisageables et le fait que l'évolution rapide de la situation ne permet pas de cerner rigoureusement les problèmes et d'assigner des responsabilités bien définies, il importe d'établir soigneusement les priorités de la Banque en matière de biens publics mondiaux, en prenant pour axe directeur la poursuite des objectifs fondamentaux de développement et de réduction de la pauvreté. Un autre impératif évident est que les mesures prises par la Banque aient pour fondement sa mission première, centrée sur les pays. En principe, une action collective à l'échelle mondiale devrait démultiplier l'impact des mesures prises sur le développement en ajoutant une dimension limitée mais essentielle à l'effort mené au plan national, celle liée aux biens publics mondiaux. Pour établir ses choix dans un programme de travail susceptible de s'élargir à tout moment, la Banque a donc retenu quatre critères fondamentaux.

- Une action collective doit clairement contribuer à la réalisation des objectifs de développement de la Banque au niveau des pays, tels qu'ils se reflètent dans les objectifs internationaux de développement en matière de réduction de la pauvreté. Dans cette optique, elle doit faire pendant, au niveau international, à l'approche du cadre de développement intégré (CDI) mise en œuvre au niveau des pays. Les besoins et priorités des pays doivent être un élément majeur dans le choix des axes d'action prioritaires de la Banque à l'échelon mondial.
- La participation de la Banque à une action internationale doit permettre de mobiliser d'autres ressources et d'établir des partenariats aux niveaux national, régional et international.
- La Banque doit pouvoir faire jouer son avantage comparatif — en premier lieu, son expérience et ses moyens opérationnels à l'échelon des pays, mais aussi sa présence à l'échelle mondiale et son aptitude à mobiliser et gérer des volumes importants de ressources financières et de connaissances. Il importe d'opérer une distinction entre l'avantage comparatif d'ordre intellectuel et d'ordre opérationnel. Dans certains domaines, la Banque pourra posséder l'expérience et les compétences voulues pour contribuer fortement à la conceptualisation et à la mise en forme de l'action collective au plan mondial, mais d'autres organisations seront peut-être mieux placées, sur le plan opérationnel, pour prendre l'initiative de la mobilisation des ressources et compétences nécessaires. Par ailleurs, l'avantage comparatif est une notion dynamique, qui doit pouvoir s'adapter à l'évolution du contexte du développement international. La manière dont la Banque définit son avantage comparatif doit être suffisamment souple pour prendre en compte cette évolution et permettre à l'institution de réagir en conséquence.

- Dans la pratique, il faut qu'un consensus se dégage au sein de la communauté internationale sur la nécessité d'une action à l'échelle mondiale, ou que des bases soient établies pour permettre aux responsables de la Banque de mobiliser un courant suffisant en faveur d'une action collective auprès des principaux partenaires de développement.

#### **D. Les cinq domaines d'action prioritaires de la Banque**

9. L'application de ces critères permet de définir cinq grands axes autour desquels devraient s'articuler les activités de la Banque. Ces axes laissent de côté un certain nombre de graves problèmes qui engendrent des externalités transnationales et exigent une action collective, comme le terrorisme, le trafic de stupéfiants et la prolifération des armes (ce qu'on appelle les « maux publics mondiaux »). Il est clair que la résolution de ces problèmes constituerait un bien public mondial qui profiterait à tous les pays, mais s'y attaquer directement met en jeu des aspects politiques qui vont bien au-delà du mandat de la Banque. Les ministres devront poursuivre la réflexion sur l'expérience accumulée à ce jour et définir des orientations en ce qui concerne les mesures à prendre pour renforcer le rôle de la Banque face à des situations dans lesquelles la dimension politique coïncide avec celle du développement, comme par exemple lorsqu'il s'agit d'aider à établir la paix civile et à reconstruire les pays sortant d'un conflit.

10. *Faciliter la normalisation des flux transfrontaliers d'informations, de capitaux, d'échanges commerciaux et de main-d'oeuvre.* L'expérience de ces dernières années au niveau de l'économie mondiale souligne la nécessité d'élaborer des règles, normes et pratiques internationales généralement acceptées et d'aider les pays à les mettre en application. Cela permettra de normaliser les flux transfrontaliers d'informations, de capitaux, et d'échanges commerciaux, tout en contribuant à amortir et à gérer les risques d'instabilité, de chocs et d'autres difficultés que ces phénomènes soulèvent. Une plus libre participation de la main-d'oeuvre constitue un élément important de cet ordre du jour, mais c'est un domaine dans lequel on s'est particulièrement heurté à des contraintes d'ordre politique et pour lequel les progrès ont été des plus limités. Si c'est normalement à d'autres organismes internationaux qu'il appartient de prendre l'initiative d'élaborer les règles et normes dont il est ici question, la Banque dispose d'un avantage considérable pour ce qui est de veiller à ce que le point de vue des pays en développement soit dûment pris en compte, et d'appuyer la mise en oeuvre de ces règles et normes ainsi que le renforcement des capacités correspondantes, surtout pour faire en sorte que les pays en développement participent à l'application des normes mondiales qui prendront forme d'une manière qui corresponde à leurs capacités et à leurs intérêts. Il s'agit là d'une tâche d'une importance cruciale à l'échelle mondiale, dans laquelle la Banque est pleinement engagée.

11. Un autre aspect important de l'effort de promotion de la stabilité financière a trait à la prévention de la fraude financière. Les problèmes tels que le blanchiment d'argent, l'inadéquation du contrôle bancaire et la corruption constituent de réelles menaces pour le système financier international, et il importe de s'y attaquer à l'échelle planétaire, bien qu'il existe manifestement toute une diversité d'opinions sur la meilleure façon de procéder à cet égard. S'il est évident que des institutions comme le FMI ou l'OCDE disposent d'un avantage comparatif dans ce domaine, la Banque peut et doit prêter son concours aux efforts menés pour consolider le secteur financier et améliorer la gestion publique à l'échelon des pays, y compris

par un renforcement de la transparence et du contrôle des institutions et des transactions financières. Cet effort est déjà engagé dans plusieurs pays et mérite d'être poursuivi.

12. *Assurer une participation universelle aux avantages de la mondialisation.* Faire en sorte que les pauvres tirent profit de la mondialisation est manifestement un problème majeur, tant à l'échelon national qu'au niveau communautaire. Beaucoup de pays pauvres ne sont associés que de façon marginale à l'intégration mondiale qui est en cours. À titre d'exemple, 1 % seulement des flux de capitaux se portent sur le quintile des pays les plus pauvres, et même dans les pays plus prospères, les préoccupations grandissent face à la montée des inégalités et de la marginalisation constitue des défis majeurs. Si l'on parvient à mettre en place des mécanismes permettant de mieux prendre en compte les intérêts des pays en développement et de leurs populations dans le cadre international du commerce et des finances, il est clair que cela aura des effets bénéfiques majeurs non seulement au niveau de ces pays, mais également à l'échelle planétaire. Ce sont là des questions qui se situent au cœur des objectifs de la Banque en matière de réduction de la pauvreté dans le monde, et l'institution est bien placée pour apporter une contribution dans nombre de ces domaines. À mesure que les distances se réduisent et que les frontières deviennent plus poreuses, on s'accorde également, de plus en plus, à reconnaître la nécessité d'une action collective à l'échelon planétaire pour résoudre certains grands problèmes sociaux et humains. Cela témoigne de ce que les problèmes tels que la transmission des maladies ou la multiplication des troubles civils, avec la misère et la criminalité qui en sont souvent le corollaire, sont également influencés par l'intégration mondiale et se propagent de plus en plus au-delà des frontières nationales. S'il revient à d'autres organisations internationales de mener une action collective sur beaucoup de ces questions, la Banque dispose de plusieurs moyens (voir ci-dessous) pour y contribuer.

13. *Conserver et protéger les ressources environnementales.* La nécessité existe — reconnue de longue date, mais plus urgente aujourd'hui du fait de l'accélération de la croissance et de l'intensification de la pression sur les ressources environnementales — de mettre en place des mécanismes efficaces pour faire face aux effets à long terme des problèmes qui touchent particulièrement les pays pauvres, notamment dans des domaines comme l'alimentation en eau, la sécurité alimentaire et les changements climatiques. Dans le même temps, les pays en développement sont confrontés aux défis concernant leurs ressources naturelles, telles que les forêts et autres sources de biodiversité, qui représentent un bien mondial mais qu'ils ne peuvent pas protéger de manière adéquate si une aide ne leur est pas fournie. Depuis longtemps, la Banque joue un rôle de premier plan dans ces domaines en appuyant des actions collectives internationales et régionales.

14. *Créer des connaissances nouvelles et les partager.* Le savoir est un bien public pur et, pour assurer le développement, il est indispensable de créer des connaissances et de les diffuser en temps opportun — comme le montrent, par exemple, les avancées remarquables réalisées grâce aux découvertes de la recherche agricole internationale. Quand l'information ne circule pas adéquatement, on constate des dysfonctionnements résultant de duplications d'efforts et un gaspillage de ressources précieuses qui pourraient servir à générer de nouvelles connaissances. Le manque d'information peut aussi accentuer la volatilité des marchés et entraver la découverte ou l'application de traitement pour combattre les maladies mortelles. Afin d'aider les pays en développement à s'engager sur les autoroutes de l'information, la Banque a lancé un certain



nombre d'initiatives importantes qui font ressortir sa fonction de « banque de connaissances », venant s'ajouter à ses rôles plus traditionnels dans la recherche économique et dans la diffusion de ses résultats.

## **E. Le rôle de la Banque dans les domaines prioritaires**

15. S'il est vrai qu'il convient de concevoir dans une large optique les axes d'action prioritaires, il est important de faire en sorte que les programmes spécifiques mis en oeuvre par la Banque pour s'y attaquer soient bien ciblés et sélectifs. Les efforts déjà engagés par la Banque à cet égard varient donc considérablement par leur ampleur et par le degré d'engagement qui les caractérise, et à juste titre, car plutôt que d'envisager d'agir sur tous les fronts, il est préférable que la Banque concentre ses efforts sur les domaines dans lesquels son action peut réellement faire une différence.

### *Promouvoir une meilleure gestion économique*

16. De par son mandat de développement et du fait qu'elle intervient depuis longtemps sur les questions structurelles et sociales pour lesquelles elle dispose de l'expertise requise, la Banque peut contribuer de deux manières à la réforme de l'architecture du système financier et du développement à l'échelle internationale. À l'échelon international, elle est bien placée pour faire prendre en compte les points de vue et l'expérience des pays en développement dans les réunions consacrées à l'élaboration et à l'application de normes, de codes et de bonnes pratiques. À l'échelon national, la Banque aide les pays à mieux évaluer et gérer les causes structurelles et sociales de vulnérabilité, tout en leur apportant un appui pour renforcer leurs institutions et développer leurs capacités, ce qui contribue à la mise en place de structures économiques et financières plus solides, plus ouvertes sur l'extérieur et plus compétitives.

17. Le travail de la Banque dans le domaine des biens publics mondiaux revêt des formes diverses. Dans le contexte des institutions multilatérales, un effort est en cours en vue d'harmoniser les procédures et politiques opérationnelles des banques multilatérales de développement, de manière à améliorer leurs normes, à réduire les coûts des transactions effectuées auprès d'elles et à accroître leur contribution au développement des pays membres. Dans la perspective du renforcement de l'architecture financière internationale, la Banque collabore étroitement avec le FMI et les gouvernements intéressés pour mettre en oeuvre le Programme d'évaluation du secteur financier (PESF), celui consacré aux rapports sur le respect des normes et des codes (RRNC), ainsi qu'une série d'études visant à élaborer des principes fondamentaux pour améliorer la gestion de la dette publique extérieure. Son travail de diffusion des données d'expérience recueillies à l'échelon mondial et de conseils sur la compétitivité et l'investissement étranger favorise une amélioration du climat des affaires dans les pays et stimule ainsi les apports d'investissement et de technologie. Un élément essentiel de ses activités dans le secteur financier et celui des entreprises est constitué par l'aide qu'elle fournit en vue d'améliorer le gouvernement d'entreprise et la transparence du secteur financier, et de fournir aux autorités de contrôle les moyens devant leur permettre de lutter contre la fraude et les détournements de fonds. Ces efforts et ceux qu'elle entreprend dans toute une série d'autres domaines sont destinés

à renforcer le cadre global dans lequel s'inscrivent les programmes de développement nationaux<sup>2</sup>.

### Intégration des échanges

18. Les pays en développement ne pourront s'intégrer véritablement dans le système économique international que s'ils disposent d'un meilleur accès aux marchés. Cependant, si l'on veut que les avantages de la libéralisation des échanges se matérialisent pleinement, il est nécessaire de renforcer le système commercial international et les règles sur lesquelles il repose. Les pays en développement doivent pouvoir participer à tous les aspects de ce système, depuis la définition des règles jusqu'aux négociations. L'élaboration de règles commerciales internationales solides et faisant l'objet d'un large consensus constitue clairement un bien public mondial, dont la responsabilité incombe principalement à l'OMC. La Banque apporte un appui à cette initiative mondiale en finançant un programme de recherche, de formation et d'assistance technique qui vise à promouvoir la réforme du système commercial, à intégrer davantage le commerce dans le travail opérationnel et à permettre aux pays en développement de faire entendre plus fermement leur voix dans les négociations internationales afin de s'assurer un meilleur accès aux marchés d'exportation. Plus précisément, la Banque met en œuvre un programme de recherche et de renforcement des capacités axé sur les problèmes fondamentaux auxquels sont confrontés les pays en développement dans le domaine du commerce : options pour la libéralisation des échanges et priorités concernant les produits agricoles, les produits manufacturés et les services, efforts complémentaires pour renforcer les institutions en rapport avec le commerce (comme les organismes de normalisation et de certification des produits) et implications pour les pays en développement de nouvelles négociations multilatérales éventuelles sur des thèmes tels que la concurrence ou la politique d'investissement. La dimension régionale croissante du processus d'intégration commerciale est également un aspect dont la Banque se préoccupe, que cela concerne l'accès à des groupes de dimensions plus larges (comme par exemple dans le cas des pays d'Europe centrale et orientale vis-à-vis de l'Union européenne) ou qu'il s'agisse d'établir des liens commerciaux plus étroits entre pays voisins déjà partenaires.

19. En outre, la Banque participe au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, dans le contexte duquel elle fournit une assistance technique pour les questions relatives au commerce dans des domaines tels que le développement des infrastructures, le renforcement des institutions, la politique de concurrence et les éléments facilitant le commerce. Elle est en train d'élaborer un volet relatif à l'intégration des échanges pour aider les pays à élaborer leurs cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP), et cela devrait servir de base aux efforts qui doivent être entrepris l'année prochaine afin d'intégrer le commerce dans les activités de la Banque. L'Institut de la Banque mondiale a préparé un cours complet sur l'intégration mondiale et le nouveau cadre du commerce international, et il est en train d'élaborer un cours pour l'enseignement à distance qui contribuera à la mise en œuvre du CSLP en ce qui concerne la réforme du système commercial et des activités complémentaires.

---

<sup>2</sup> Pour plus de renseignements, voir le rapport d'avancement au Comité du développement intitulé *L'Architecture financière internationale : Rapport intérimaire sur les activités du Groupe de la Banque mondiale* (à paraître, septembre 2000).

### Maladies transmissibles

20. De plus en plus, la communauté internationale s'accorde à reconnaître la lutte contre les maladies transmissibles comme un bien public mondial essentiel, qui nécessite une action urgente. La pandémie du VIH/SIDA, infectant 34 millions de personnes dans le monde, se concentre fortement sur l'Afrique subsaharienne où elle se propage rapidement avec des effets dévastateurs sur le plan économique et social. Le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose et les principales maladies infantiles sont à l'origine de 60 % de la charge de morbidité globale, constituent les principales causes de décès pour les enfants dans le monde et représentent près de 80 % du différentiel de mortalité entre les pays riches et les pays pauvres. Et comme le montre l'étude de la Banque intitulée *La parole est aux pauvres — Écoutons-les*, la maladie est souvent le facteur qui fait basculer les ménages économiquement faibles dans la grande pauvreté et l'indigence.

21. La Banque s'attache à augmenter considérablement les ressources qu'elle consacre à la lutte contre ces menaces pour le développement mondial. Elle est en train de renforcer sa collaboration à des initiatives internationales telles que l'ONUSIDA et *Roll Back Malaria*, et elle apporte un appui à des partenariats entre les secteurs public et privé, comme l'Alliance mondiale pour les vaccinations et les immunisations (GAVI), l'Initiative internationale pour un vaccin contre le sida (IAMI) et le Projet médicaments contre le paludisme (PMP). Comme cela est souvent le cas, d'importants bénéfices peuvent être réalisés également à l'échelon régional en termes de biens publics ; les partenariats que la Banque continue d'entretenir avec les gouvernements africains et diverses entités internationales publiques et privées au sujet de la cécité des rivières et de la dracunculose en constituent de bons exemples.

22. Au niveau national, la Banque accroît également de manière sensible le volume de ses prêts pour les projets concernant les maladies transmissibles, dans le cadre d'un effort délibéré visant à intensifier les engagements et les ressources déployés globalement pour vaincre les maladies les plus meurtrières. Elle prévoit de tripler les engagements de prêts concessionnels de l'IDA pour la lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose et pour la vaccination des enfants, d'un montant actuel de 200 millions de dollars par an, pour les porter à 600-700 millions de dollars durant l'exercice 01. Les Délégués de l'IDA à une réunion qui a eu lieu en juin à Lisbonne ont souscrit à la proposition d'élargir considérablement les efforts de la Banque et ont déclaré leur intention de continuer à accroître à l'avenir les ressources consacrées à ces efforts et d'envisager des approches innovantes pour financer les activités régionales et internationales de lutte contre ces maladies, y compris sous forme de dons.

### Protection du patrimoine environnemental mondial

23. Dans le domaine de l'environnement, la Banque contribue déjà aux efforts déployés pour produire des biens publics mondiaux (ou pour prévenir des « maux publics mondiaux ») dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial. D'autres initiatives majeures sont en train de voir le jour, comme le Partenariat mondial pour l'eau (destiné à faciliter des actions communes de gestion de l'eau). La Commission mondiale sur les barrages est un exemple novateur de projet qui tire parti de la capacité de mobilisation de la Banque pour créer des entités indépendantes chargées d'élaborer des normes sur des questions épineuses.

24. Il est à présent indispensable de mettre en place des mécanismes de plus grande portée pour traiter d'externalités à long terme, telles que les émissions de carbone, auxquelles il est largement possible de trouver des solutions avantageuses aussi bien pour les pays industriels que pour les pays en développement, et de nature à opérer un rapprochement au sujet de certaines des controverses Nord-Sud qui marquent le débat sur l'environnement. Le Prototype de fonds pour le carbone représente un premier pas de la Banque dans cette direction. Instaurant un cadre pour des échanges entre pays et régions, il permet de rechercher des possibilités d'action dans le cadre de pays et de transactions spécifiques. Il faudrait étendre cette utilisation des mécanismes du marché pour en faire un instrument servant à produire des biens publics — par exemple, la fixation du carbone par les forêts —, afin d'offrir aux pays en développement de nouvelles possibilités de réaliser des gains économiques importants en fournissant des biens publics mondiaux. Il existe, à n'en pas douter, une grande diversité d'opinions, ainsi que d'intérêts bien ancrés, sur ces questions et sur bien d'autres touchant à l'environnement mondial, et l'action de la Banque doit être fonction des progrès réalisés dans la conclusion des accords internationaux correspondants. Son optique est donc de concevoir des approches d'ordre pratique permettant un partage des bénéfices entre l'ensemble des parties intéressées, tout en assurant un véritable transfert de capacités et d'avantages environnementaux, en faveur des pays en développement notamment.

#### Information et connaissances

25. L'une des caractéristiques remarquables de la Banque est la contribution qu'elle apporte depuis longtemps au développement des connaissances à travers son programme de recherche, dont les résultats constituent un bien public mondial pour lequel elle dispose d'un avantage comparatif certain. Au cours de ces dernières années, la Banque a aussi entrepris d'aider les pays en développement à combler le fossé qui existe dans l'application des systèmes numériques, d'une part en améliorant leur accès aux technologies de l'information et leur capacité à les exploiter, et d'autre part en contribuant à renforcer les réseaux d'éducation et de connaissances et les collectifs d'apprentissage qui font partie de l'infrastructure humaine de l'information. Le Réseau mondial pour l'enseignement à distance (RMED) est un réseau en expansion qui regroupe des centres d'enseignement à distance de pays en développement et de pays industriels connectés par satellites, afin d'aider les décideurs, administrateurs du développement et représentants de la société civile à partager leurs connaissances et expériences et à avoir accès aux expertises disponibles à l'échelle internationale. Le Réseau mondial pour le développement (RMD) encourage la collaboration internationale pour créer des connaissances, les partager et les appliquer.

26. La Banque a lancé récemment une nouvelle initiative, le Portail mondial du développement. Cette initiative en cours d'élaboration vise, par la mise en place sur internet d'un site offrant de multiples fonctionnalités, à fournir des passerelles faciles d'accès vers des informations et connaissances de haute qualité qui contribueront aux activités de développement des gouvernements, du secteur privé, de la société civile et des communautés en général. De même que pour le GDLN et le GDN, la Banque explore les différents types de partenariats pouvant être établis avec les gouvernements et le secteur privé pour assurer la mise en place de ce portail au cours des trois prochaines années. Un prototype complet sera présenté en septembre au cours de l'Assemblée annuelle.

## **F. Financement de l'action collective à l'échelle internationale**

27. Le financement d'une action collective et de biens publics mondiaux représente un défi particulier pour la communauté internationale. À l'échelon mondial comme à l'échelon national, la fourniture de biens publics soulève des problèmes analogues, liés à ceux qui peuvent en bénéficier sans contrepartie. Mais à la différence de ce qui est concevable dans le cas de l'État nation, il ne faut pas s'attendre à ce qu'une structure voie prochainement le jour au niveau international pour imposer des taxes qui résoudraient la question du financement de ces biens publics — sans parler des objections que peut soulever la taxation internationale des transactions ou des ressources. Les disparités considérables qui existent entre les pays industriels et les pays en développement, ainsi que le faible niveau de revenu et la pauvreté qui caractérisent ces derniers, ont aussi pour effet d'accentuer le sous-investissement dans des biens publics essentiels. Ce fait est illustré, par exemple, par l'absence d'incitations du marché pour encourager la recherche-développement sur des médicaments et vaccins indispensables aux pays en développement, alors qu'il existe, dans les pays industriels, un marché bien établi pour les médicaments impliquant un effort intensif de recherche.

28. Ces particularités propres aux biens publics mondiaux mettent en évidence le problème que pose la question du financement pour les bailleurs de fonds et la communauté internationale. L'aide au développement reste avant tout fondée sur des programmes et projets de dimension nationale, plutôt que sur le financement systémique d'initiatives d'envergure mondiale. Dans une perspective d'avenir, les bailleurs de fonds vont devoir faire preuve d'une souplesse accrue — comme le font déjà certains — pour faire en sorte que des programmes valables de portée régionale et mondiale puissent également bénéficier plus facilement de l'appui voulu. Mais cela soulève une importante question d'additionnalité : lorsque les programmes mondiaux présentent des avantages évidents (et parfois prépondérants) pour les pays industriels, l'argument en faveur de nouveaux financements, de préférence à un simple détournement de flux d'aide au développement, se justifie en effet pleinement. Mais la mobilisation de nouvelles ressources de ce type prendra du temps, de même que l'ajustement des priorités actuelles de l'aide au développement. Dans l'intervalle, une partie des besoins en la matière a été comblée par une expansion rapide des dons philanthropiques privés destinés à la fourniture de biens publics mondiaux (notamment dans le domaine de la santé publique). Il s'agit là d'une évolution importante, mais qui ne saurait en aucun cas se substituer à l'action publique.

29. La Banque elle-même devra adapter ses instruments et modalités de financement si elle veut pouvoir répondre adéquatement aux besoins mondiaux, et en même temps, il lui faudra dégager les ressources nécessaires pour contribuer de manière plus efficace aux programmes mondiaux. Compte tenu des instruments qui sont déjà à sa disposition, ce qu'il faut, ce n'est pas tant créer un cadre entièrement nouveau pour financer la fourniture de biens publics mondiaux que mettre en œuvre un programme délibéré d'innovation et de flexibilité autour des instruments existants à mesure que le plan d'action mondial se précisera. Plusieurs orientations peuvent déjà être formulées pour cette innovation : il sera nécessaire de les étudier plus à fond dans les mois à venir dans le cadre d'un programme de travail visant à mieux équiper la Banque dans ce domaine.

30. Premièrement, les activités de prêt. Comme on l'a déjà noté, la plupart des biens publics sont de nature « mixte » : outre leur dimension internationale, ils sont aussi étroitement liés aux programmes nationaux. Les prêts de la Banque et de l'IDA aux États, s'ils sont axés sur des objectifs appropriés, constituent un instrument extrêmement efficace pour financer des programmes nationaux visant la production de biens publics mondiaux. Un bon exemple est celui du VIH/SIDA, pour lequel un nouveau programme Afrique appuyé par l'IDA doit assurer un cadre de financement transnational qui permettra à des pays d'obtenir des fonds pour des programmes nationaux efficaces. En finançant des efforts nationaux qui répondent à des objectifs pertinents au niveau des pays, ce programme ne manquera pas d'engendrer également des avantages aux niveaux régional et mondial. Cela vaut également pour la réforme du gouvernement d'entreprise et du secteur financier : ces programmes ont une justification financière et économique au sein des pays pris individuellement, et c'est à ce niveau qu'ils doivent être entrepris (et financés). Mais ils ont aussi des externalités systémiques positives à l'échelle mondiale, en particulier du fait d'encourager l'établissement d'ensembles convenus de règles allant dans le sens d'une stabilité et d'une transparence financières accrues.

31. Deuxièmement, les approches novatrices permettant d'améliorer les marchés pour la fourniture de biens publics. Dans certains cas importants, les financements de la Banque peuvent être délibérément conçus de façon à faire passer sans ambiguïté le message d'un engagement soutenu et attirer ainsi d'autres ressources — notamment de la part des acteurs du marché qui sont sceptiques — qui permettront la fourniture conjointe de biens publics. Le fait que les donateurs de l'IDA ont récemment approuvé l'engagement à court terme d'un montant d'au moins 1 milliard de dollars pour la lutte contre les maladies transmissibles est un exemple frappant de ce type de signal. Cela est d'autant plus vrai si l'on considère que la reconstitution régulière des ressources de l'IDA garantit la durabilité de l'engagement de ressources pour contribuer au financement de programmes de lutte contre les maladies, réduisant ainsi les risques et aléas des investissements en matière de recherche-développement pour les marchés des pays à faible revenu. Déjà, on constate que cette action de la Banque et des donateurs de l'IDA suscite la réponse attendue de la part du marché et des autorités. S'il n'est pas question de procéder à une affectation rigide ou à un engagement prématuré de ressources limitées, il importera que la Banque trouve davantage de moyens de ce type pour lancer des messages crédibles en tirant parti de son aptitude à engager des appuis financiers à long terme en faveur de programmes d'une importance cruciale à l'échelon national, ce qui aura pour effet d'attirer d'autres intervenants clés — acteurs du marché et organismes publics — à l'appui de ces programmes importants.

32. Les partenariats entre les secteurs public et privé sont un autre moyen de plus en plus utilisé pour assurer le financement des biens publics mondiaux, l'accent étant souvent mis sur l'établissement du cadre institutionnel et des incitations requis pour modifier le comportement des acteurs du marché. Ce type d'initiative en est à ses débuts, et il reste à résoudre certains problèmes d'ordre politique et technique, notamment ceux posés par les risques de conflits d'intérêts ou d'atteintes à la réputation de l'entité concernée. Mais les exemples les plus prometteurs de cette formule montrent l'intérêt qu'il y aurait à entreprendre plus systématiquement la mise au point de cadres de financement novateurs associant des donateurs bilatéraux, des organismes spécialisés, le secteur privé dans certains cas, et la Banque.

33. Troisièmement, les financements sous forme de dons. Les financements de la Banque doivent évoluer pour prendre en compte, dans les programmes nationaux pouvant être mis en œuvre par des pays en développement et financés avec des ressources de la Banque ou de l'IDA, les composantes spécifiquement consacrées aux biens publics. Par exemple, il n'est pas normal qu'un pays en développement pauvre assume seul, dans le cadre d'un projet de lutte contre le paludisme ou le VIH/SIDA, le coût des essais cliniques d'un vaccin qui bénéficiera à tous les pays, ou de l'éradication des effets résiduels d'une maladie lorsque les mesures prises ont un rendement bien supérieur à l'échelle mondiale qu'à l'échelle nationale. Ici encore, les donateurs de l'IDA ont reconnu qu'il est justifié d'avoir recours, dans des proportions soigneusement limitées, à des dons s'insérant de manière stratégique dans des programmes plus larges bénéficiant de prêts ordinaires, afin de financer ce type de contribution nationale à des biens publics régionaux ou mondiaux. Il est également envisageable (et des expériences préliminaires ont d'ailleurs été faites à cet égard) que la Banque ait recours de manière plus systématique à des fonds fiduciaires ou à un cofinancement avec d'autres donateurs au profit des emprunteurs de l'IDA aussi bien que de la BIRD dans une seule et même perspective : réduire le coût effectif des intérêts que des pays en développement doivent assumer pour entreprendre des actions qui engendrent des avantages mondiaux significatifs. Les Ministres auront peut-être d'autres suggestions à formuler sur cette question importante.

34. Outre l'IDA, la Banque peut faire appel au Mécanisme d'octroi de dons pour le développement (MDD) afin de susciter et de soutenir des partenariats mondiaux destinés à assurer des biens publics. Le MDD est le principal instrument de la Banque pour octroyer des dons à d'autres institutions — normalement ses partenaires — afin de permettre la mise en œuvre d'initiatives de développement mondiales ou régionales qui ne peuvent être entièrement financées par des opérations de prêt aux pays. Les programmes appuyés par le MDD, entrepris avec des partenaires très divers, apportent une contribution essentielle pour résoudre des problèmes collectifs, par exemple dans les domaines suivants : prévention et contrôle des maladies — dans le cadre de programmes de lutte contre les ravages de l'onchocercose, du paludisme et du sida ; avancées spectaculaires dans les recherches du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) ; diffusion de pratiques optimales de microfinancement par le Groupe consultatif d'aide aux populations les plus pauvres (CGAP) ; et réponse rapide aux situations de crise grâce au Fonds d'aide aux pays sortant d'un conflit (FPC). Il ne fait aucun doute que le MDD peut jouer un rôle important dans les efforts de la Banque pour appuyer la fourniture de toute une série de biens publics mondiaux, en particulier dans les domaines qui nécessitent des dons limités, mais soigneusement étudiés de façon à exercer un effet de levier.

35. Pour que le MDD joue pleinement son rôle, il est nécessaire de trouver une réponse adéquate à un certain nombre de questions fondamentales. La première a trait à la dimension du MDD. Si la Banque devait fortement accroître son action en faveur des biens publics mondiaux, il serait logique que le MDD lui serve d'instrument. La dimension relativement modeste du MDD constituerait alors une contrainte importante — surtout en plus des problèmes posés (y compris du fait des pressions d'autres donateurs) par le retrait de programmes engagés de longue date et mettant en jeu, pour leur financement, une part importante des ressources du Mécanisme. Deuxièmement, le MDD s'est avéré être un instrument extrêmement efficace pour promouvoir des partenariats, ce qui a été un moyen extrêmement utile pour donner une ampleur accrue aux

engagements extérieurs de la Banque. Mais la multiplication des partenariats engendre un risque de dispersion des efforts et de prolifération des initiatives, et cela a obligé la direction de la Banque à prendre récemment des dispositions spéciales pour instaurer la rigueur requise dans le lancement et la gestion de ces partenariats, et pour établir plus fermement les priorités. Troisièmement, étant donné que les ressources du MDD viennent des revenus de la Banque, il convient de veiller à ce que l'ensemble des membres de la Banque bénéficient des initiatives financées par le MDD.

36. Enfin, l'appui qu'elle apporte aux biens publics mondiaux exerce déjà une pression considérable sur les ressources budgétaires de la Banque, qui sont mises à contribution pour les études analytiques, les négociations et les services à assurer à des partenariats internationaux complexes, ainsi que les études opérationnelles spécialisées et les expertises exigées par ces programmes. Des études sont en cours afin d'évaluer plus précisément le niveau des ressources absorbées par les programmes et partenariats mondiaux, et d'examiner les options disponibles pour organiser rationnellement ces programmes à l'avenir et les doter des ressources requises.

### **G. Partenariats stratégiques**

37. Dans la mesure où ils nécessitent une action collective, les biens publics mondiaux dépassent généralement les capacités d'intervention d'un seul organisme, quel qu'il soit, et la communauté internationale ne semble guère disposée à mettre en place de nouvelles institutions ou de nouveaux dispositifs de gestion pour modifier cette situation. Au lieu de cela, des alliances réunissant un large éventail de participants représentant les gouvernements nationaux, les organisations internationales, la société civile et le secteur des entreprises et des partenariats novateurs entre les secteurs public et privé semblent devoir constituer le fondement du cadre qui se dessine pour gérer cette coopération internationale. Pour la Banque, en tant qu'un de ces intervenants à l'échelon mondial, les partenariats stratégiques doivent donc constituer la base fondamentale de l'action qu'elle devra entreprendre dans le domaine des biens publics.

38. Dans l'établissement de ces partenariats, la Banque doit prendre en compte, en procédant aux ajustements voulus, les profondes disparités qui existent entre les différentes institutions nationales, communautaires et mondiales concernées sur le plan des capacités. Les partenaires moins solides ou moins expérimentés pourront avoir besoin d'une aide particulière pour le renforcement de leurs capacités ; il faudra veiller à concilier les différents points de vue et intérêts, et la répartition des tâches devra être définie et respectée. L'objectif doit être de n'exclure personne et de mener un effort conjoint, mais sans réaffecter trop de ressources à des tâches compliquées de gestion des partenariats qui détourneraient ces initiatives de leur but premier. À mesure que ces efforts prendront forme, tant la Banque que ses partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux devront améliorer leurs performances dans cette optique.

39. La participation de la Banque aux programmes mondiaux visant, entre autres choses, à renforcer la portée et l'impact des activités menées au niveau des pays, les partenariats qui sous-tendent ces initiatives doivent commencer au sein même de ces pays, avec les autorités nationales et, de plus en plus, des membres de la société civile. En faisant appel aux connaissances des gouvernements et des organisations communautaires, on peut assurer la



pérennité d'une action mondiale sur le plan national, qui intègre les groupes sous-représentés et soit à l'écoute des pauvres. Le programme Gérer l'environnement localement en Afrique subsaharienne (MELISSA) offre l'exemple d'un partenariat se fondant sur les savoirs locaux pour résoudre des problèmes locaux et régionaux qui ont des dimensions mondiales.

40. Les partenariats établis à l'échelon régional et mondial complètent la collaboration instaurée au sein des pays. De même que les programmes mondiaux transcendent les frontières nationales, ils vont aussi au-delà des capacités et des mandats des diverses institutions et organisations internationales. Au cours des cinq dernières années, la Banque a accru sa participation aux partenariats régionaux et mondiaux à mesure que la nécessité de conjuguer les efforts pour apporter des solutions aux problèmes mondiaux devenait plus apparente. Il existe d'autres modèles de partenariat établis de longue date, comme le CGIAR, qui a déployé des ressources de la Banque ainsi que des moyens bilatéraux et nationaux à l'appui d'un réseau international de recherche et de diffusion des connaissances dans le domaine agricole qui constitue un bien public mondial d'une importance capitale. À l'échelon régional, les banques régionales de développement sont de plus en plus impliquées dans les activités de diagnostic et de renforcement des capacités nécessaires pour permettre aux pays de prendre part aux initiatives collectives de portée régionale et mondiale, et la Banque a considérablement renforcé sa collaboration, de manière formelle et informelle, avec les banques multilatérales de développement dans toute une série de domaines de cet ordre.

41. Le partenariat entre la Banque et les Nations Unies, déjà solide, devrait se renforcer. Parmi les domaines d'action prioritaires de la Banque, beaucoup impliquent un important effort de collaboration avec des organismes des Nations Unies, comme c'est le cas au titre du Fonds pour l'environnement mondial ou encore de l'ONUSIDA, dans le cadre duquel les Nations Unies ont une fonction de mobilisation. L'apport de l'ONU dans ce contexte tient à l'universalité de ses membres et à son rôle mobilisateur, au fait qu'elle est largement présente dans les pays et aux compétences substantielles de ses institutions spécialisées. Pour sa part, la Banque peut apporter son expérience opérationnelle et sa capacité de mobilisation et de démultiplication des ressources.

42. Pour que les partenariats fonctionnent efficacement, il faudra beaucoup de flexibilité de la part de la Banque, qui devra en assumer la direction dans certains domaines dans lesquels il existe un véritable vide institutionnel, tout en laissant ce rôle à d'autres institutions dans d'autres domaines pour lesquels elle ne dispose pas d'avantages comparatifs distincts. Le degré de formalisme de ces partenariats devrait varier, certains nécessitant des accords conjoints très précis tandis que d'autres pourront reposer sur des ententes et dispositifs opérationnels bien plus informels. Comme on l'a noté plus haut, cela implique que la Banque fasse preuve de rigueur pour établir une liste des priorités et gérer ses engagements dans le cadre de ces partenariats. Elle pourra s'inspirer du modèle de coordination établi pour l'action des donateurs dans le cadre du CDI. Selon ce modèle, la Banque souscrit à un certain nombre de principes fondamentaux pour le développement et s'attache à les promouvoir, mais elle n'intervient que lorsque cela peut apporter une valeur ajoutée et laisse cette responsabilité à d'autres acteurs chaque fois que ceux-ci peuvent jouer un rôle plus efficace, tout en mobilisant des ressources dans le cadre de partenariats quand le besoin s'en fait sentir.

## **H. Conclusion et prochaines étapes**

43. Pour contribuer à l'intensification des efforts internationaux concernant les biens publics mondiaux, la Banque, adoptant une approche pragmatique, a décidé de concentrer son action dans l'immédiat sur un petit nombre de domaines essentiels dans lesquels elle possède des avantages comparatifs, à savoir en particulier la santé, l'environnement, l'information et les connaissances, les normes et la gestion économiques. Ces domaines sont au centre des préoccupations de l'ensemble des membres de la Banque et revêtent une grande importance dans la lutte contre la pauvreté, la misère et les risques à court et à long terme. Comme on l'a mentionné plus haut, même en limitant ainsi le champ de ses priorités, la Banque aura fort à faire pour apporter sa contribution et répondre aux attentes multiples et croissantes de ses partenaires et de ses actionnaires. Et à mesure que le programme de travail international se précisera, la Banque sera appelée à devenir un collaborateur important dans d'autres domaines où elle pourra, dans certains cas, prendre la direction des activités.

44. Tandis que les activités dans les secteurs prioritaires évolueront au cours des prochains mois, un aspect essentiel du programme de travail consistera à transformer les engagements généraux et les partenariats qui les sous-tendent en programmes précis qui se traduiront par des interventions effectives. Dans le même temps, on procédera à une évaluation plus systématique afin de déterminer les moyens financiers nécessaires à la production de biens publics mondiaux et aux innovations à apporter à la panoplie des instruments que la Banque utilise, et afin de mettre en œuvre une approche plus rigoureuse — qui a déjà fait l'objet de discussions au sein du Conseil des Administrateurs de la Banque — pour gérer les partenariats indispensables à cet effort. Enfin, on continuera de s'attacher à mieux équiper la Banque, sur les plans organisationnel et budgétaire, pour gérer un portefeuille dans lequel la dimension mondiale gagne une importance croissante, aux côtés des projets menés dans les pays.

45. Il est prévu que ce travail — qui fera l'objet de nouvelles discussions au sein du Conseil des Administrateurs après l'Assemblée annuelle et sera intégré dans le cadre stratégique et plan d'action du Groupe de la Banque — soit synthétisé dans un rapport intérimaire qui sera présenté aux Ministres lors de réunion d'avril 2001 du Comité du développement.

## **I. Thèmes de discussion**

Les Ministres sont invités à axer leurs débats sur les questions suivantes :

### *Définition de la contribution de la Banque à l'action collective internationale*

- Les Ministres jugent-ils satisfaisante la définition des biens publics mondiaux proposée dans le présent document ?
- Quels critères devons-nous utiliser pour mieux circonscrire les domaines d'action prioritaires de la Banque ?
- Les Ministres pensent-ils que le niveau actuel d'intervention de la Banque — tel qu'il est décrit dans le présent document — est approprié ?

- Y a-t-il d'autres domaines dans lesquels la Banque peut combler une lacune en participant à des programmes régionaux ou mondiaux ?
- Les Ministres estiment-ils que l'une des priorités essentielles de la Banque doit être de mener des consultations avec ses partenaires et ses clients pour réduire les coûts de transaction de l'aide au développement en harmonisant les politiques et les approches au sein de la communauté du développement (par exemple, en ce qui concerne les modalités de passation des marchés et les exigences posées sur les plans environnemental et social) ?

*Financement des biens publics mondiaux*

- Quelles doivent être les modalités de financement de cette action collective mondiale ?
- La Banque/IDA doit-elle consacrer davantage d'efforts administratifs et de ressources aux biens publics mondiaux ?